PIÈCE SOURCE

Compte rendu du CSA ministériel du 16 mai 2023

Extrait : « Missions des inspecteurs »

RÉFÉRENCE

Source : compte rendu du CSA ministériel du 16 mai 2023, publié par la FNEC FP-FO.

Emplacement : rubrique « Compte rendu », partie « Direction d'école », à la suite du vote sur le projet de décret relatif aux missions de directeur d'école.

Contexte : examen de trois textes d'application de la loi Rilhac. Le projet de décret sur les missions des directeurs a recueilli 4 voix pour (UNSA 3 – CFDT 1) et 11 voix contre (FSU 6 – FO 2 – CGT 1 – SNALC 1 – SUD 1).

TEXTE DE L'EXTRAIT (REPRODUIT À L'IDENTIQUE)

> **Missions des inspecteurs :**
>
> De manière corolaire aux modifications des missions des directeurs, le ministère a indiqué au détour d'une question de la FNEC FP-FO que des groupes de travail sur les missions des inspecteurs se déroulaient actuellement sur la base d'une représentativité qui n'était visiblement pas celle du CSA. La FNEC FP-FO s'en est étonnée puisque les modifications des missions des inspecteurs peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble des personnels et sur l'Ecole. Peut-être que le ministère préfère discuter avec les organisations qui sont d'avance d'accord avec les projets de modifications qu'elle propose plutôt qu'avec la FNEC FP-FO mais nous ne l'acceptons pas et saisissons le ministre.

Extrait établi par le SNCI-FO à partir du document original de la FNEC FP-FO (23_05_16_CR_CSA_MEN). Le texte n'a fait l'objet d'aucune modification.